Mlle E. Bailly, violoniste, a exécuté de ravissante façon, une *Fantaisie Appassionata*, et dans la seconde partie, une *Grande Polonaise*, en ré majeur, de Wiénawski. Cette artiste phrase admirablement sur son instrument; elle a encore recueilli un franc succès dans un duo pour violon et alto, dans lequel M. A. Bailly, s'est révélé aussi un artiste consommé. Ces délicieux morceaux étaient accompagnés au piano par Mlle M. Bailly, qui complétait cette phalange d'élites.

M. Dewispelaere a interprété avec sa voix puissante de baryton, une *Chanson Bachique*, de Pessard, qui lui a valu les aplaudissements de la salle entière; il a aussi été très goûté dans le duo du *Roi de Lahore*, dans lequel M. Janssens, basse, lui a fort bien donné la réplique. M. Janssens a encore conquis les suffrages de l'auditoire dans l'air de *Sardanapale*, qu'il a magistralement chanté. Une jeune cantatrice d'un fort gracieux talent, Mlle H. Duprez, qui possède une voix fraîche et pure, de la diction et de la souplesse dans les vocalises, a interprété avec infiniment de sentiment l'air du *Tasse* de Godard; *L'Autre Rose* de notre concitoyen M. Koszul, et *Noël Païen*, de Massenet, en retour elle a recueilli une moisson de bravos.

M. Jean Mennier, le chanteur comique bien connu, a détaillé quelques chansonnettes avec tout le talent qui le caractérise; il a été acclamé et rappelé.

M. Dessauvages a également égayé l'auditoire avec ses pasquilles tourquennoises spirituellement racontées. Mentionnons encore le joli trio de *Jérusalem*, supérieurement interprété par Mlle H. Duprez, MM. Dewispelaere et Janssens. Une scène du 3e acte de l'*Aiglon*, a été jouée dans la perfection, par MM. De Saint-Aubin (Flambeau); O. Lair, (Metternick); Mlle Dalisson (le duc de Reistad). La soirée a été clôturée par la sémillante comédie de Pailleron *L'Etincelle*, très bien rendue. De magnifiques gerbes de fleurs ont été offertes à Mlles M. Bailly, E. Bailly, H. Duprez, ainsi qu'à Mme Dewispelaere, qui accompagnait au piano avec beaucoup de talent.

THEATRE DE ROUBAIX Direction: L. COUVREUR

DEMI-PRIX A TOUTES LES PLACES

Bureaux à 7 h. ½ *Jeudi 3 mars 1904* Rideau à 8 h.

Bénéfice de M. Armand George, chef d'orchestre et de Mme Armand George, 1re chanteuse

LES CLOCHES DE CORNEVILLE, *Opéra-Comique en trois actes et quatre tableaux.*

AVOCATE *Comédie en un acte.* 50767

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING Salle Leverrier

Direction: A. FOURDETTE

Bureaux à 7 h. ½ *Mercredi 2 mars 1904* Rideau à 8 h.

FAUST, *Opéra en cinq actes et onze tableaux*, de MM. Carré et Barbier, musique de Ch. Gounod. — Prix des places: Fauteuils, 3 fr. Parquets, 2 fr. Galeries, 1 fr. La location pour les galeries sera ouverte, mardi à midi heures.

P.-S. — Des cars partiront à onze et demie par le boulevard et par la Fosse-aux-Chênes. 50761d

CONSEIL MUNICIPAL DE WATTRELOS

Séance du mardi, 1er mars

Le Conseil municipal de Wattrelos s'est réuni, mardi soir, à huit heures, en session ordinaire, sous la présidence de M. le docteur Leplat, maire. Etaient présents: MM. Leuridan, adjoint; Lecomte, Briffaut, Carrette, Dhalluin-Pluquet, Mazure, Quennoy, Delcroix, Deltrennes, Dhalluin, Pollet, Dubus, Liagre, Plouvier, Labbe, Duquesnoy, Jubaru, Desfontaine et Hazebrouck. — Absents: MM. Perin, excusé; Raimbaut, Leclercq, Dhedenne, Lerusse, Leers et Vanderdeele.

M. Labbe est nommé secrétaire de séance. Il donne lecture des procès-verbaux des séances des 15 et 22 décembre 1903 et 5 février dernier.

A propos d'un incident

M. Dufermont, secrétaire de mairie, demande la parole pour répondre à certaines accusations portées publiquement contre lui. Il le fait dans les termes suivants:

« Messieurs, deux ouvriers de l'usine d'éclairage, MM. Antoine Haustrate et Raymond Monniez, ont affirmé, sous la foi du serment et par la voie des journaux abondamment distribués dans la population, que M. l'ingénieur Neu n'était pas entré dans l'usine le 18 août 1903 pour faire son expertise: ils ont juré que moi non plus je n'y étais pas allé.

» M. l'ingénieur Neu, expert choisi par M. le Préfet du Nord, a affirmé publiquement, devant le Conseil municipal, avoir visité l'usine, et j'ai spontanément et volontairement affirmé l'avoir accompagné. MM. Haustrate et Monniez n'y étaient pas; M. Thomas, directeur, était alité depuis le 12 juillet. Nous avons visité la salle des machines et celle des chaudières; M. Neu m'a demandé des détails dont la nette précision m'[illegible] présente à la mémoire comme si notre visite était [illegible] dans spéciaux que j'affirmerai au besoin, et quand il le faudra.

» Il est inadmissible, vous le comprendrez, Messieurs, que je laisse s'accréditer une accusation rendue publique contre ma loyauté professionnelle. Les municipalités que j'ai servies à Wattrelos depuis plus de dix ans m'ont témoigné une confiance qui m'est entièrement méritée: cette confiance m'a décidé à porter devant votre jugement cette accusation étrange plutôt que d'en entretenir la polémique des journaux ou de porter l'affaire en justice. Le Tribunal que j'ai préféré, c'est le vôtre.

» Accusation que je ne mérite pas, et en effet: au moment où je suis entré à l'usine avec M. Neu, [illegible] étaient MM. Haustrate et Monniez, mais ce que je sais, c'est qu'ils n'étaient pas là. Or, n'y étant pas, n'y ayant mis personne de faction, comment pourraient-ils certifier que nous n'y sommes pas entrés? Nous y sommes entrés, avec la [illegible] en face chez M. François Henno. Voilà qui est net.

» Comme conclusion: j'ai [illegible] M. Neu à la Mairie, le 18 août, ainsi qu'en témoignent mes livres, à cette date précise, par une liste de renseignements fournis; puis nous sommes allés, M. Neu et moi, à l'usine, *que nous avons visitée en détail et par le menu.* MM. Haustrate et Monniez ne nous y ont pas vus? C'est bien simple: ils n'y étaient pas.

» Il me reste à vous exprimer mes regrets de vous avoir fait perdre quelques minutes à vous exposer un fait futile en lui-même, mais qui avait son importance pour moi, en raison de la grande publicité que plusieurs journaux lui avaient donnée par les abondantes distributions gratuites que vous savez. »

Le Conseil municipal donne acte à M. Dufermont de ses déclarations, et passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour

Dépenses imprévues. — M. le Maire donne le compte-rendu de l'emploi des dépenses imprévues pour l'année 1903, qui est approuvé par le Conseil municipal.

Ebouage du Sapin-Vert. — L'assemblée décide de conserver le même cahier des charges pour la prochaine adjudication de l'ébouage au Sapin-Vert.

Ecoles. — Un supplément de dépenses de 1.192 fr. 62 est demandé pour la construction de classes nouvelles aux écoles des garçons du Centre et de l'école des filles de la Vieille-Place. M. Pierre Dhalluin s'étonne que l'architecte demande toujours des suppléments. A son avis, il est peu pratique de prendre un architecte qui habite à Valenciennes, et il demande qu'on remédie à cet état de choses. Sous le bénéfice de ces observations, le Conseil vote le crédit demandé.

— En ce qui concerne les plans d'agrandissement de l'école des garçons du Crétinier, la Commission des travaux est d'avis qu'il y a lieu de construire les classes par derrière, d'enlever la grille et de rehausser le mur de face. Les plans ainsi modifiés sont approuvés.

— Mme Huart, directrice de l'école des filles du Centre, a fait une demande de supplément d'indemnité de logement. Un supplément de 100 francs lui est accordé.

Subventions. — M. Buchart, le nouveau commissaire de police, a fait une demande de subvention annuelle de 600 francs. Une subvention de cette importance a toujours, d'ailleurs, été accordée à ses prédécesseurs. Le Conseil fait droit à sa demande. M. Deltrennes voudrait que le commissaire, en échange, vînt donner, le samedi soir, à la Mairie, des consultations judiciaires gratuites. M. le maire répond que M. Buchard le fera volontiers.

— Une subvention de 50 fr. est votée pour la fête annuelle du Bas-Chemin.

— La *Cecilia* du Crétinier, qui bénéficie d'une subvention de 150 francs, est en prise à des divisions intestines: un certain nombre de sociétaires ont déserté le local pour se réunir ailleurs et l'on se demande à qui la subvention de l'année 1903, doit être payée. Comme les parties ont comparu en conciliation devant le juge de paix, le Conseil décide qu'il y a lieu de demander à ce magistrat quelle est celle qui a triomphé.

Une demande des médecins et des sages-femmes de Wattrelos, est faite au Conseil municipal, demande tendant à ce que, dorénavant, on exige, à l'état civil, un certificat de naissance signé d'un médecin ou d'une sage-femme. Cette mesure aurait pour but d'empêcher l'exercice illégal de la médecine. M. le docteur Leplat appuie cette demande, bien qu'il ne l'ait pas signée. M. Plouvier s'y oppose, affirmant que dans les quartiers éloignés, le médecin et la sage-femme arrivent presque toujours trop tard, et qu'on est par conséquent, dans l'obligation de recourir aux bons offices des «matronnes».

M. Deltrennes dit qu'il y a un moyen de concilier les choses, c'est de prier le Bureau de bienfaisance d'être plus large dans la distribution des bons d'accouchement.

Tous les conseillers repoussent la demande. Seul M. le maire vote pour.

Le service de la Bascule publique a été fait provisoirement, en 1903, par M. Carrette. Du décompte de la recette qu'il a effectuée, il résulte qu'il reçu 75 francs. D'un commun accord avec l'Administration, il a été entendu qu'il en laisserait la moitié à la Ville. Approuvé.

Voirie. — La Commission des travaux a sollicité plusieurs propriétaires concernant le projet d'ouverture d'une rue entre le chemin 91 et la Martinoire, mais quelques-uns ont refusé de céder leurs terrains. M. Liagre propose d'étudier plutôt le projet d'ouverture d'une rue allant du Ballon au Crétinier, et qui rendrait beaucoup plus de services. Cette question est renvoyée à la Commission des travaux.

— Le Conseil accepte les propositions de Mme Wagnon, qui offre de céder à la Ville, pour la mise en état de viabilité de la rue de Leers, (section comprise entre la rue de la Mairie et le Cimetière), un mètre de largeur du trottoir, à condition qu'elle en restera propriétaire.

— La Commission des travaux a étudié la question du numérotage des maisons. Elle est d'avis qu'il faudra commencer par inviter les propriétaires à faire le numérotage des maisons à leurs frais. Si la persuasion ne réussit pas, on fera comme à Roubaix, ou des réquisitions sont envoyées aux propriétaires. On commencera le numérotage par les rues Pierre Catteau, du Bureau, de l'Industrie, du Moulin, et Saint-Joseph.

— Sollicités en vue de la cession de leur terrain, rue Négrier prolongée, MM. Delnatte ont répondu qu'il ne voulaient le céder que pour 6.000 francs. La Commission des travaux s'abouchera avec eux.

— Les habitants de la rue de Roubaix demandent qu'il soit fait des travaux dans cette rue. Bien qu'elle ne soit pas classée, des travaux de déblaiement y seront exécutés.

— Un propriétaire de la rue Pasteur demande que la Ville lui assure l'écoulement des eaux ménagères de ses maisons. M. Leuridan, adjoint, répond qu'on a fait provisoirement une rigole avec de vieux pavés pour assurer l'écoulement vers la rue du Moulin. On décide que la Commission des travaux se rendra sur les lieux.

— Le Conseil approuve le mémoire présenté par M. Thomas, ancien directeur de l'usine d'électricité, pour la réparation des transformateurs:

LA QUESTION DE L'ÉCLAIRAGE

L'ordre du jour porte: Eclairage électrique; échange de vues sur la situation. M. Pollet demande le premier la parole.

Une proposition de M. Pollet

Il fait aux conseillers la proposition suivante:

« Wattrelos, le 1er mars 1904.

» Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître les démarches que j'ai faites en vue d'arriver à une solution en ce qui concerne cet éclairage: 1° J'ai vu le service compétent des Postes, lequel ne s'oppose pas à l'éclairage électrique de Wattrelos, au contraire, mais exige les modifications suivantes dans l'installation:

» 1° Remplacement d'environ 150 poteaux que nous pourrions [illegible] à 200, de façon à avoir une réserve nous permettant de parer à toute éventualité, soit 200 poteaux à 30 francs, rendus à Wattrelos, 6.000 francs; — 2° Pose de raquettes sur les poteaux de haute tension, soit pour 350 poteaux à haute tension, une prévision de 350 raquettes à 7 francs, 2.450 francs, ce qui nécessitera, pour les relier entre elles, 18.000 mètres de fil de fer à 0.04 cent. le mètre, 720 francs: — 3° 350 plaques: « Danger: défense absolue de toucher aux fils même tombés à terre » à 0.75, 262 francs: — 4° 10 postes téléphoniques pour relier les différentes agglomérations à l'usine, 56 fr. le poste, 560 francs; 16.000 mètres de fil de bronze silicieux de 11/10 pour ces téléphones, pesant 8 kil. 400 le kilomètre, à 3 fr. 25 le kilom., 436 francs; 350 cloches pour lignes téléphoniques, à 1 fr., 350 fr. (les poteaux retirés à l'éclairage pourraient servir); — 5° Pose de fil avec anneaux pour la traversée des rues où il y a du courant à haute tension, appareil remplaçant le filet, 300 francs.

» L'Administration des Postes nous impose donc des réfections pour une somme très largement comptée de: 10.904 fr. 55. Tous ces travaux peuvent être exécutés par le personnel de l'usine. Arrivons aux transformateurs: deux cas se présentent:

» 1° Un essai sérieux peut nous dire que les transformateurs que nous possédons sont bons et alors nous n'aurions à prévoir qu'un supplément de raquettes pour 4.000 francs environ, plus les frais de visite des transformateurs; 2° Les transformateurs sont mauvais et il faut les remplacer. La Compagnie d'électricité de Creil étudie, en ce moment, un devis qui permettrait de remplacer les transformateurs: 2.200/220, courant réputé dangereux, par des appareils abaissant le courant de 2.200 volts à 120 volts, courant non dangereux. Ce devis, d'après les renseignements qui m'ont été donnés, s'élèveraient à 16.000 francs, y compris des appareils de sécurité à ajouter au tableau et la réfection des connexions à faire à celui-ci. Nous croyons savoir qu'un devis, dans le genre de celui que nous vous proposons, serait favorablement accueilli par la Préfecture, si le Conseil l'adoptait. La dépense serait donc, en changeant complètement les transformateurs, de 10.904.55, plus 16.000 francs, soit 26.904 fr. 55. A cette somme, que nous croyons largement évaluée, ajoutons pour imprévu 3.095 fr. 45, et nous aurons la réfection du réseau dans les conditions de sécurité réclamée par le service compétent, pour une somme globale et largement évaluée de 30.000 francs.

» *Exploitation.* — S'il plaît au Conseil, je m'engage à prendre la direction de l'usine pour le compte de la commune et pour la somme de 20.000 francs par an jusqu'à l'expiration du contrat du gaz et en me basant sur une durée d'éclairage de 1.000 heures par an. Cette somme est certainement supérieure à ce que coûtera l'éclairage, mais elle permettrait de changer annuellement un certain nombre de poteaux. D'ailleurs, ne voulant pas tirer profit de cette exploitation, je remettrai à la ville tout ce qui ne serait pas dépensé des 20.000 francs.

» Je fais toutefois des réserves pour les cas de force majeure: ouragan, malveillance, etc. Mes livres relatifs à l'usine seraient à la disposition de l'administration ou de la Commission d'enquête de l'éclairage. »

M. Pollet propose de renvoyer son projet à la Commission d'éclairage qui l'étudierait.

Réplique de M. le docteur Leplat

M. LE MAIRE demande à M. Pollet: Et l'usine? Vous n'y faites rien?

M. POLLET. — Il n'y aurait que les tableaux à arranger.

M. LE MAIRE. — De votre réponse, je puis déduire que les accusations portées contre l'administration, à laquelle on reprochait d'avoir laissé se rouiller l'usine, que ces accusations, dis-je, étaient injustes.

M. POLLET, *assez gêné.* — Je n'ai jamais dit autre chose.

On sait que cette accusation avait été portée contre M. Leplat par le journal à la dévotion de M. Pollet.

M. LE MAIRE, continuant ses demandes: Vous devez également m'accorder que l'expertise de MM. Neu et Dreyfus a pu être faite sans que la commune fût éclairée, puisque votre projet n'exige pas, au préalable, l'éclairage.

M. POLLET. — Mon projet sacrifie les transformateurs. On aurait dû faire fonctionner l'éclairage, ne fût-ce que quelques heures, pour essayer les transformateurs.

M. LE MAIRE. — Vous m'accorderez aussi que la Compagnie Electrique de Liège a pu se tromper, puisqu'elle a promis que la Ville serait éclairée pour 10.100 francs à raison de 1.200 lampes, alors que vous demandez 20.000 francs pour 600 lampes.

M. POLLET. — Elle avait indiqué ce chiffre pour la Préfecture et seulement pour la première année.

M. LE MAIRE. — Oui, mais la Compagnie s'est trompée de plus de moitié.

M. POLLET. — On ne dépenserait pas beaucoup plus pour 1.200 lampes que pour 600.

M. LE MAIRE. — Avant de discuter votre projet, il faut que vous puissiez le faire approuver. Nous avons déjà perdu assez de temps comme cela. Il faut avancer.

M. POLLET. — Le Préfet ne consentira à approuver qu'une délibération du Conseil municipal. Je puis vous assurer qu'il ne demande pas mieux que d'autoriser la réfection de nos lignes.

M. LE MAIRE. — Mais nous ne pouvons pas, encore une fois, passer outre aux instructions préfectorales. Ce qu'il faudrait que vous nous apportiez, c'est un projet estampillé par le contrôle.

M. POLLET. — Donnez-moi communication du dossier, je me charge de faire les démarches.

M. LE MAIRE. — Vous proposez aussi de vous charger de l'exploitation de l'éclairage électrique. Ce n'est pas bien malin, car vous savez parfaitement comme moi que la Ville est liée à la Compagnie Desclée et qu'elle ne peut concéder à personne l'exploitation de cet éclairage.

M. POLLET. — Je vous demande la place de directeur de l'usine. Comme je ne pourrai rester conseiller municipal, je consens à démissionner tout de suite.

M. LE MAIRE. — Si nous pouvions accepter cette combinaison avec les prix que vous nous indiquez, à condition qu'elle ait l'approbation de l'autorité supérieure et que vous répondiez des accidents qui pourront survenir, il n'y aurait personne qui n'y souscrirait. Mais je doute fort que l'administration supérieure accepte cette sorte de directeur de paille.

M. POLLET. — Je serai un directeur effectif.

M. LE MAIRE. — Avant tout, je le répète, présentez-nous un projet qui ait l'approbation des pouvoirs publics. Vous me permettrez bien de croire que la Compagnie d'Electricité de Creil a pu se tromper ou que, dans le but de faire des affaires, elle ait fait des promesses alléchantes qu'elle aura de la peine à tenir. La Compagnie de Liège n'avait pas agi autrement.

M. POLLET. — Oh non, pas cette Compagnie-là! elle est trop sérieuse pour présenter des devis à la légère.

M. LE MAIRE. — En tous cas, nous devons nous en tenir à la lettre du Préfet qui nous a indiqué dans quelles conditions devait être faite l'expertise. Si vous pouvez lui faire déclarer légal ce qu'il a dit être illégal, tant mieux pour vous.

M. POLLET. — Voudriez-vous me communiquer la lettre du Préfet?

M. LE MAIRE. — Vous y verrez que le Préfet ne nous autorise pas à discuter un projet autre que celui des ingénieurs-experts.

M. POLLET. — Demandez-lui vous-même de lever cette interdiction.

M. LE MAIRE. — Je veux bien.

Sur ces mots, la discussion est close.

QUESTIONS DIVERSES

Un crédit supplémentaire est voté pour le Bureau de Bienfaisance. M. Lecomte fait remarquer que M. Raimbaut avait prévu que le crédit serait insuffisant et qu'on n'avait pas voulu l'écouter.

Plusieurs conseillers déposent ensuite des vœux: M. Pluquet demande qu'on éclaire le pont du Touquet, M. Desfontaines qu'on lève l'interdiction des concours de pinsons, M. Briffaut qu'on assure le drainage du Cimetière, M. Duquesnoy qu'on accorde une subvention de 50 francs à la Société d'archers de Saint-Liévin qui va célébrer son centenaire (Accordé); M. Briffaut, enfin, que la Ville tienne à la disposition des indigents, du sérum anti-diphtérique.

Le huis-clos est prononcé à 10 heures 45.

AVIS

Brasserie Coopérative de Tourcoing « **Le Virolois** »

Les actionnaires de la Brasserie du Virolois en leur réunion générale extraordinaire du 25 février dernier ayant décidé la division des actions en **Coupures**.

Moyennant un versement de 125 francs (l'une) on peut en obtenir et devenir immédiatement actionnaire de la Société.

« Adresser demande au plus tôt aux bureaux de la Brasserie rue du Virolois, à Tourcoing. »

L'Administration.

P.-S. — Il est rappelé aux actionnaires que les dividendes de l'exercice 1903 seront payés sur présentation des titres à partir du 15 mars prochain. 50784

NORD

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — S. M. le roi des Belges vient de conférer la croix du Mérite civique de première classe à M. Ladon, chef des bureaux de l'inspection principale du chemin de fer du Nord.

L'AFFAIRE LEFEBVRE DEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES. — Lundi est revenue, devant le tribunal civil, pour être plaidée au fond, la poursuite disciplinaire dirigée contre M. Jules Lefebvre, notaire. Me Léouzon-Leduc, le défenseur, s'est efforcé de prouver qu'après la déposition des notaires enquêteurs, l'affaire apparait tellement diminuée, tellement amincie, qu'il appartient à la Chambre des notaires, non au tribunal, de lui donner une sanction. Le tribunal a mis l'affaire en délibéré pour rendre son jugement jeudi prochain.

GRAVE ACCIDENT DE VOITURE, PRES D'ANZIN. — La nuit de lundi à mardi, vers minuit et demi, M. Alfred Wascheul, brasseur à Aulnoye, revenait d'Anzin, dans une charrette anglaise, en compagnie de sa femme et de sa belle-sœur.

Arrivé en face de la rue Hen-Hen, l'équipage rencontra une voiture de louage de la Compagnie l'*Union*, attelée de deux chevaux et qui allait au pas. Cette dernière tenait sa droite; par une erreur inexplicable, M. Wascheul resta à gauche; une collision se produisit et le timon de la voiture de louage l'atteignit à la poitrine, endommageant également le garde-crotte de la charrette et brisant la lanterne.

M. Wascheul, aussitôt relevé, fut transporté dans une maison voisine. Deux docteurs furent mandés. Ils considèrent son état comme très grave, mais ne mettant pas sa vie en danger, sauf complications.

UN GRAVE ACCIDENT AUX MINES D'ANICHE. — Un grave accident est survenu à la fosse Déchy, de la Compagnie des mines d'Aniche. M. Fleury Quéant, âgé de vingt-sept ans, domicilié à Vitry (Pas-de-Calais), a été tamponné dans une galerie par une rame de berlines. Remonté aussitôt au jour, M. Quéant, dont l'état est relativement grave, a été transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu de Douai, dans la voiture d'ambulance de la Compagnie.

LA CATASTROPHE DE CONDE. — Mardi matin, ont eu lieu, à Vieux-Condé, les funérailles du mineur Decont. M. Sadier, au nom de la Compagnie d'Anzin, a prononcé un émouvant discours.

— Dans la matinée également ont eu lieu, à Wiers (Belgique), les funérailles de Mars et Tournemine. M. François, directeur général, et Lambour, inspecteur du chemin de fer d'Anzin, représentaient la Compagnie. L'allocution d'adieu a été prononcée par M. François.

VIOLENT INCENDIE A BAVAI. — Mardi, à midi quarante-cinq, un incendie s'est déclaré à la brasserie Cavroy, place Maugin. Le grain a pris feu dans la touraille surchauffée et l'incendie s'est communiqué à la toiture. Il a été éteint à deux heures. Les dégâts s'élèvent à 5.000 francs. Il y a assurance.

NOS REPRESENTANTS AU PARLEMENT. — Voici, pour notre région, comment se sont répartis les votes de nos députés, dans les scrutins de la séance du 29 février:

Scrutin sur la motion de M. Gauthier (de Clagny) tendant à ajourner la discussion du projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste. — Ont voté *pour* l'ajournement: MM. Barrois, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delaune, Groussau, Guillain, abbé Lemire, de Montalembert, Eug. Motte, Plichon. — Tous les autres députés ont voté *contre*, sauf M. Lozé, qui s'est abstenu. — Par 340 voix contre 223, l'ajournement a été repoussé.

Scrutin sur la question préalable, opposée par M. Fabien-Cesbron au projet sur la suppression de l'enseignement congréganiste. — Ont voté *pour* la question préalable: MM. Bonte, Cochin, Dansette, Guillain, Groussau, abbé Lemire, de Montalembert, Eug. Motte, Plichon. — Ont voté *contre:* MM. Bersez, Debève, Debièvre, Defontaine, Delory, Dron, Evrad Elhez, Lepez, Pasqual, Selle. — Se sont abstenus: MM. Cardon, Delaune. — La question préalable a été repoussée par 323 voix contre 182.

Scrutin sur le renvoi à mardi du scrutin public à la tribune de la motion de M. Ribert demandant le renvoi à la Commission du budget du projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste. — Ont voté *contre:* MM. Cardon, Delaune, Groussau. — S'est abstenu: M. Rose. — Tous les autres députés ont voté *pour*. — Par 464 voix contre 87, la Chambre a adopté le renvoi.

M. Jonnart, absent par congé, n'a pris part à aucun de ces votes.

PAS-DE-CALAIS

LE CRIME DE FRETHUN. — Contrairement à ce que l'on avait annoncé, Lenoir n'a pas été relâché. Avec son complice Mancel, il a été transféré de la prison de Calais à celle de Boulogne et mis à la disposition du parquet. Le dossier de cette affaire se trouve entre les mains de M. le juge d'instruction.

MAISON DE MELLE-LEZ-GAND
Collège des Joséphites
Cours préparatoires. — Humanités.
Ecole supérieure de commerce et d'industrie.
48567

L'ÉLIXIR ANTIGOUTTEUX VINCENT guérit le rhumatisme et la goutte en peu de temps. 3 fr. le flacon à la pharmacie **Vincent, r. de la Limite, 33, Bruxelles.** Dépôts: à Mouscron, Fonder; à Tournai, Brame; à Courtrai, Hulpiau-Gavier; à Warneton, Vandenmarlière; à Comines, Messiaen et Van Neddurgen. 40164d

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du mardi 1er mars 1904

Présidence de M. Heynen. La séance est ouverte à deux heures.

RAPPORT. — M. de Smet de Naeyer dépose le rapport sur la situation générale du Trésor.

PRISE EN CONSIDÉRATION. — La Chambre vote la prise en considération d'une proposition de loi relative à la voirie vicinale et le renvoi à une Commission spéciale est adopté.

INTERPELLATION. — M. Hubin interpelle le ministre de l'Industrie sur l'emploi de pierres étrangères dans la construction du palais des Beaux-Arts de l'Exposition de Liège.

M. Dallemagne: Le Palais des Beaux-Arts est destiné à abriter des œuvres de tous pays. Il est donc bien légitime que la façade de ce bâtiment ne soit pas exclusive des produits des pays voisins.

M. Schinler réédite les critiques de M. Hubin. Il s'attaque au ministre du Travail, à qui il reproche de n'être pas intervenu.

M. Francotte expose qu'il ne pouvait intervenir, puisqu'il s'agit d'une entreprise privée pour le compte d'une Société anonyme.

L'interpellation est d'autant plus malheureuse, dit le ministre, que nous négocions encore avec la France pour que ce pays donne une contribution large et généreuse à notre exposition liégeoise.

M. Hubin: C'est du protectionnisme à rebours.

M. Francotte démontre que le protectionnisme à rebours est au contraire pratiqué par la France, dont les orateurs socialistes ne manquent aucune occasion de vanter les usages. L'on y met un droit sur la main d'œuvre belge. L'on y exclut les ouvriers belges du bénéfice de la loi sur les accidents du travail. Voilà des exemples que je ne veux pas imiter.

M. Heyois s'étonne qu'on fasse tant de bruit autour de la fourniture d'à peine quelques centaines de mètres cubes de pierre.

Le gouvernement a usé de toute son influence auprès du Comité de l'Exposition de Liège et l'on ne peut lui faire aucun grief. L'interpellation d'aujourd'hui n'a pas été une question d'intérêt, mais bien plutôt une question électorale. (Protestations à gauche.)

La ville de Liège a pris une attitude identique à celle du gouvernement, c'est une preuve certaine que vos réclamations ne sont pas fondées.

L'incident est clos. — La séance est levée à cinq heures. Demain, séance publique, à deux heures.

LA SUCCESSION DE LA REINE

Bruxelles, 1er mars. — Dans la deuxième audience du procès intenté au Roi par les créanciers de la princesse Louise, Me P. Janson, représentant les demandeurs, a terminé sa plaidoirie.

Me Dejonkhe lui a succédé. Pour lui, le contrat de mariage du Roi et de la Reine des Belges est inexistant; les deux souverains vivaient en fait sous le régime de la communauté légale. Me Dejonkhe conteste que ce contrat constitue un traité politique, comme on a essayé de le prétendre.

On ira peut-être jusqu'à parler de l'inviolabilité du Roi. De l'inviolabilité à l'irresponsabilité, il y a loin. Au surplus, ajoute-t-il, nous ne sommes pas dans le domaine politique, et ce qui était admis autrefois ne l'est plus aujourd'hui. Déjà, le Roi a eu bien de la peine à faire admettre par le pouvoir législatif, la donation qu'il a faite à l'Etat belge.

Quant aux usages de la Cour d'Autriche dont il est question, au moment où le tribunal doit les examiner, il n'a qu'à voir s'ils sont conformes au droit civil. Un autre usage qu'il eut peut-être été bon de respecter, c'est celui de toutes les familles bourgeoises, qui consiste à payer son couturier.

En résumé, on a accumulé dans le contrat de mariage du Roi et de la Reine, toutes les nullités du droit privé et du droit public. Si c'est conforme aux usages de la Maison d'Autriche, c'est insuffisant pour que le Tribunal s'incline.

Me Dejonkhe continuera demain sa plaidoirie.

ETTERBEEK

UN CRIME ANCIEN. — On vient d'arrêter les deux frères X..., d'Etterbeek, que leur sœur, après une violente discussion, a dénoncés comme étant les auteurs d'un assassinat commis il y a huit ans. D'après elle, les frères X..., qui exploitaient alors une salle de danse, chaussée de Tervueren, auraient tué un homme et auraient enfoui son cadavre. Le Parquet a ouvert une enquête.

Injection du Dr RICORD
GUÉRIT sûrement tous les **Ecoulements**, supprime la **Douleur. Agit vite et bien.**
La demander avec renseignements.
Prix 3 fr.- Pharmacie COUVREUR
50359

***Brunschwig,* Chemisier**
66, rue Nationale, 66, LILLE
TROUSSEAUX POUR MESSIEURS. 48418

BOURSE DU MARDI 1ER MARS 1904

BOURSE DE PARIS

DU 1er MARS 1904

FONDS ETATS

COURS PRÉCÉD.			OUVERT.	CLOTURE
95 35	3 0/0	comptant	94 85	.. ..
94 60	—	terme	94 60	94 70
.. ..	EMPRUNT TONKIN 1896	comptant	..	..
...	INDO-CHINE 3 0/0	comptant	485	486 ..
...	INDO-CHINE 3 1/2 0/0	comptant	419	420 ..
..	MADAGASC. 1903 3 0/0	comptant	..	..
..	AFR. OCC. FRANÇ. 3 0/0	comptant	457	..
75 80	ARGENTINS 4 0/0	terme	75 90	76 15
..	AUTRICHE 4 0/0	terme	..	..
72 55	BRÉSIL 4 0/0	terme	72 45	73 20
425 ..	BULGARIE 5 0/0 1902	terme	4[illegible]8	..
..	CHINE 4 0/0	comptant	91 40	..
460	CHINE 5 0/0	comptant	458	455 ..
..	ÉGYPTE UNIFIÉE	terme	..	..
75 50	ESPAGNE EXTÉRIEURE	terme	75 40	75 90
..	HONGROIS	terme	..	..
98 50	ITALIEN	terme	98 60	98 95
56 95	PORTUGAIS 3 0/0	terme	57 ..	57 30
77 30	TURC (SÉRIE D)	terme	76 90	77 70
..	RUSSE 4 0/0 CONSOLID.	comptant	..	..
74 70	RUSSE 3 0/0 1896	comptant	73 25	74 05
..	SERBE 4 0/0	terme	[illegible]	..
3740 ..	BANQUE DE FRANCE	comptant	3710	..
..	—	terme	..	..
..	CRÉDIT FONCIER	comptant	..	..
..	—	terme	661 ..	..

MARCHÉ EN BANQUE A TERME

COURS PR.		OUVERT.	CLOTURE
4180 ..	MONACO	4150 ..	4150 ..
421 50	PANAMA (NOUVEAU) terme	420 ..	421 50
..	VIEILLE-MONTAGNE	672 ..	675 ..
..	HUTA BANKOVA	3600 ..	3640 ..
16 ..	BUFFELSDOORN EST	16 50	16 ..
43 75	CHARTERED	42 ..	43 ..
437 ..	CONSOLID. GOLSFIELDS	439 ..	441 ..
..	EAST RAND	154 ..	154 50
473 ..	FERREIRA	470 50	470 ..
432 ..	GEDULD	432 ..	435 ..
125 ..	GELDENHUIS	125 25	126 ..
204 ..	GOLDEN HORSE SHOE	204 ..	207 ..
64 75	A. GOERZ & Co	62 ..	63 ..
1376 ..	HARPENER	..	1400 ..
40 ..	KLEINFONTEIN	40 ..	40 50
49 ..	LANCASTER	49 ..	49 75
95 ..	MAY CONSOLID	..	95 50
216 50	RAND MINES	217 50	222 ..
61 ..	RANDFONTEIN ESTATE	61 ..	61 ..
233 ..	ROBINSON GOLD	237 ..	233 50
12 25	SHEBA	..	13 50
33 50	SIMMER AND JACK	..	35 50
157 ..	VILLAGE MAIN REEF	..	158 ..
461 ..	DE BEERS	462 ..	466 50
1164 ..	RIO-TINTO	1161 ..	1173 ..
111 ..	THARSIS	111 ..	112 50
68 ..	CAPE COPPER	65 ..	65 75

SOCIÉTÉS DE CRÉDIT

COURS PR.			OUVERT.	CLOTURE
1070 ..	CRÉDIT LYONNAIS	comptant	1065 ..	1068 ..
1075 ..	— —	terme	1069 ..	1065 ..
1035 ..	BANQUE DE PARIS	comptant	1025 ..	1030 ..
..	— —	terme	1020 ..	1025 ..
618 ..	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	comptant	615 ..	618 ..
580 ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE	comptant	576 ..	..
5[illegible]8 ..	—	terme	586 ..	589 ..
538 ..	BANQUE OTTOMANE	terme	538 ..	539 ..
..	BANQUE FR. SUD AFRIC.	terme	..	..
..	EST	comptant	900 ..	..
..	MIDI	comptant	..	..
1730 ..	NORD	comptant	1727 ..	1730 ..
..	ORLÉANS	comptant	1430 ..	1435 ..
..	OUEST	comptant	885 ..	889 ..
1340 ..	PARIS-LYON MÉDIT.	comptant	1345 ..	1348 ..
..	SUD DE LA FRANCE	comptant	..	..
..	CHEMINS AUTRICHIENS	terme	..	..
254 ..	SARAGOSSE	terme	250 ..	254 ..
..	SUEZ	comptant	3895 ..	..
..	ACIÉRIES DE FRANCE		443 ..	..
200 ..	FIVES-LILLE		193 ..	193 ..
..	OMNIBUS		..	..
..	MÉTROPOLITAIN		500 ..	499 ..
..	GAZ PARISIEN		785 ..	780 ..
674 ..	THOMSON-HOUSTON		627 ..	..
..	MAGASINS GÉNÉRAUX PARIS		..	..
151 ..	TRANSATLANTIQUES		151 ..	..
..	CHARGEURS RÉUNIS		[illegible]	..
..	DUVAL		1022 ..	..
1462 ..	EAUX DE VICHY		1462 ..	1460 ..
..	MAL. IDANO		..	..
1170 ..	[illegible]		1170 ..	1190 ..
..	DYLE ET BACALAN		461 ..	..
172 ..	SUCRERIES D'EGYPTE		171 ..	..
1380 ..	SOSNOWICE		1380 ..	1390 ..
..	OURAL VOLGA		..	..

VILLE DE PARIS, CRÉDIT FONCIER & VILLES

COURS DE CLOTURE COMPTANT

COURS PRÉCÉD.	Ville Paris	COURS DU JOUR	COURS PRÉCÉD.	Ch. de fer	COURS DU JOUR
548 50	Obligations 1865 4 0/0	549 ..	453 ..	NORD 3 0/0 a.	454 ..
440 ..	1869 3 0/0	445 ..	459 ..	— 3 0/0 n.	462 ..
405 ..	1871 3 0/0	405 ..	416 ..	— 2 1/2 a.	414 ..
557 ..	1875 4 0/0	555 ..	445 ..	NORD-EST	445 ..
375 ..	1892 2 1/2	374 50	448 ..	EST 3 0/0 a.	445 ..
417 ..	1898 2 0/0	417 ..	452 ..	EST 3 0/0 n.	450 ..
404 50	1899 2 0/0	..	409 50	EST 2 1/2 0/0	403 ..
			444 50	ARDENNES	444 50
	Créd. Fon		439 50	OUEST 3 0/0 a.	438 ..
477 ..	COMMUN. 1879	479 ..	446 50	— 3 0/0 n.	444 ..
503 ..	— 1880	502 ..	400 ..	— 2 1/2 0/0	..
399 ..	— 1891	399 50	445 50	P.-L.-M. 3 0/0 a.	446 ..
462 ..	— 1892	463 ..	449 50	— 3 0/0 n.	443 ..
464 ..	— 1899	463 ..	403 25	— 2 1/2 0/0	403 ..
503 ..	FONCIER 1879	503 ..	..	LYON 1884	400 ..
433 ..	— 1883	436 ..	419 50	AMIENS	..
474 ..	— 1885	474 ..	401 ..	MARSEIL. 1877	..
476 ..	— 1895	475 50	511 50	BORDEAUX 1881	..
			472 ..	[illegible]	473 50

BOURSE DE LILLE

DU 1er MARS 1904

ACTIONS DE CHARBONNAGES

COURS PRÉCÉD.		COURS DU JOUR	OFFRES	DEMANDES
1201 ..	ALBI	..	1205 ..	1200 ..
1120 ..	ANICHE	..	1125 ..	1115 ..
5400 ..	ANZIN	5320 ..	5405 ..	5395 ..
610 ..	AZINCOURT parts	..	615 ..	605 ..
1250 ..	BLANZY	..	1245 ..	1235 ..
632 ..	BRUAY (100e)	629 ..	635 ..	630 ..
3880 ..	BULLY-GRENAY	3560 ..	3885 ..	3875 ..
1165 ..	CAMPAGNAC	..	1170 ..	1160 ..
379 ..	CARVIN (5e)	..	380 ..	375 ..
1850 ..	CARVIN	..	1855 ..	1845 ..
460 ..	CLARENCE (LA)	465 ..	470 ..	460 ..
2606 ..	COURRIÈRES	2606 ..	2670 ..	2665 ..
127 75	CRESPIN	127 75	130 ..	125 ..
1035 ..	DOUCHY	..	1035 ..	1030 ..
27630 ..	DOURGES	..	27630 ..	27620 ..
259 ..	— (100e)	258 ..	260 ..	255 ..
3350 ..	DROCOURT 1880	..	3355 ..	3345 ..
3350 ..	— 2500	..	3355 ..	3315 ..
877 ..	ESCARPELLE	875 ..	880 ..	873 ..
881 ..	FERFAY	880 ..	885 ..	880 ..
485 ..	FERQUES	..	470 ..	450 ..
550 ..	FLINES-RACHES	565 ..	555 ..	545 ..
745 ..	LENS (100e)	748 ..	750 ..	740 ..
3171 ..	LIÉVIN	3170 ..	3175 ..	3170 ..
495 ..	LIGNY-LEZ-AIRE	490 ..	500 ..	490 ..
2010 ..	MARLES 30 0/0	..	2015 ..	2005 ..
2175 ..	— 70 0/0	2175 ..	2180 ..	2170 ..
90 ..	MARLY	..	95 ..	85 ..
13500 ..	MEURCHIN	..	13510 ..	13490 ..
2631 ..	— (5e)	2585 ..	2635 ..	2650 ..
1560 ..	OSTRICOURT	1544 ..	1565 ..	1555 ..
530 ..	THIVENCELLES	..	535 ..	525 ..
22760 ..	VICOIGNE-NŒUX	..	22040 ..	220[illegible] ..
1115 ..	— — (20e)	1115 ..	1120 ..	1110 ..

BOURSE DE LONDRES A TERME

DU 1er MARS 1904

COURS PRÉCÉD.			COURS 3 H.
86 7/16	CONSOLIDÉS	terme	86 1/8
76 1/2	EXTÉRIEURE	terme	75 1/4
77 1/4	TURC (SÉRIE D)	terme	76 1/4
11 5/8	BANQUE OTTOMANE		11 1/2
47 1/8	RIO-TINTO		46 3/8
5 9/16	CONSOL. GOLDFIELDS		5 5/8
6 1/16	EAST RAND		5 15/16
8 13/16	RAND MINES		8 5/8
1 11/16	CHATERED		1 9/16
9 3/8	ROBINSON GOLD		9 1/4
25 37	CHANGE SUR PARIS		25 37
3 1/8	ESCOMPTE SUR BANQUE		3 1/8
3 ./.	PRÊTS A COURTS TERMES		3 ./.

BOURSE DE BRUXELLES

DU 1er MARS 1904

COURS PRÉC.	Obligations	COURS DE 2 H.	COURS PRÉC.	Actions	COURS DE 2 H.
99 60	BELGE 3 0/0	99 5[illegible]	609 ..	HAM-S/SAMB.	..
105 3/4	ANV. 1887 2 1/2	105 3/4	771 ..	MARIHAYE	760 ..
95 50	ANV. 1893 2 ./.	..	1852 ..	MARIEMONT	1800 ..
107 1/2	BRUX. 1886 2 1/2	107 3/4	1285 ..	NOËL SART C.	1290 ..
107 50	BRUX. 1902 2 1/2	107 ..	1275 ..	PROD. FLÉNU	..
92 1/4	GAND 1896 2 ./.	..	..	OUEST MONS	..
93 75	LIÉGE 1897 2 ./.	..	775 ..	TRIEU KAISIN	775 ..
79 ./.	CONGO L. A PRI.	79 ./.	5562 ..	ASTURIENNE	..
	Actions		335 ..	AUSTR.-BELGE	..
1160 ..	BANQUE NAT.	1125 ..	1087 ..	NÉBIDA	..
2350 ..	CONGO AC. OR.	2430 ..	589 ..	NOUV.-MONT.	..
437 ..	T. ELEC. BRUX.	436 50	672 ..	VIEILLE-MONT.	675 ..
350 ..	ACIÉR. D'ANG.	350 ..	1122 ..	DAHLBUSCH	1125 ..
1620 ..	COCKERILL	..	1525 ..	SILÉS. M. ZINC	1535 ..
147 ./.	NICOLAIEFF	145 ..	1675 ..	DNIÉPROVIEN	1675 ..
116 ..	PROV. RUSSE	115 1/2	527 ..	MONC.-ST-FIAC. C.	535 ..
1850 ..	AMERCŒUR	1780 ..	340 ..	— — O.	320 ..
690 ..	ANDR. BLUES	..	1140 ..	R. DE CHARLEROI	1135 ..
620 ..	BOIS D'AVROY	626 ..	795 ..	BONNE FIN	8[illegible]0 ..
481 ..	CHAR. BELGES	480 ..	775 ..	MARCHIENNE	780 ..
1652 ..	COURA. NORD	1645 ..	314 ..	HASARD	..
221 ..	HOUIL. UNIES	215 ..	1015 ..	PONT-L'ÉVÊQUE	1015 ..

BOURSE COMMERCIALE DE PARIS

DU 1er MARS 1904

Cours transmis par MM. J. V. Moutard et Fils, courtiers assermentés, rue du Louvre, 15, à Paris. — Agent à Lille M. H. Lekieffre, 36, rue de La Paix.

AVOINES	OUV.	CLOT.	HUILE DE LIN	OUV.	CLOT.
FÉVRIER	14 75	14 75	FÉVRIER	43 25	43 25
MARS	14 90	15 ..	MARS	43 ..	43 ..
4 MARS	15 20	15 45	4 MAI	43 ..	43 ..
4 MAI	15 45	15 45	4 DERNIERS	43 25	43 ..

SEIGLES			HUILE DE COLZA		
FÉVRIER	15 30	15 30	FÉVRIER	47 75	47 75
MARS	15 40	15 40	MARS	48 25	48 25
4 MARS	15 25	15 25	4 MAI	49 ..	49 ..
4 MAI	15 50	15 5[illegible]	4 DERNIERS	49 75	49 75

BLÉS			SUCRES		
FÉVRIER	21 95	21 95	FÉVRIER	24 75	24 75
MARS	22 15	22 2[illegible]	4 MARS	24 25	24 25
4 MARS	22 10	22 2[illegible]	4 MAI	25 25	25 25
4 MAI	22 35	22 45	4 OCTOBRE	26 75	26 50
			RAF. 88°	..	24 25
			RAFFINÉS	..	57 50

FARINES			ALCOOLS		
FÉVRIER	29 85	30 ..	FÉVRIER	43 25	43 ..
MARS	29 95	30 15	MARS	42 75	42 75
4 MARS	30 20	30 40	MARS-AVRIL	41 50	41 50
4 MAI	30 20	30 40	4 CHAUD	41 50	41 50
COLZA: clot.	..		DISPONIBLE: clot.	43 25	

COURS des MARCHÉS à TERME du 1er Mars 1904

LAINES PEIGNÉES (TYPE UNIQUE) *Communiqués par MM. les Courtiers.*

MOIS	ROUBAIX-TOURCOING (Cote officielle) PRÉC.	de Midi à Roubaix	Achet. et Vendr.	de 4 1/2 à Tourcg	Achet. et Vendr.	ANVERS (TYPE B) PRÉC.	CE JOUR
MARS	5 40	5 40	N	5 075	V	4 925	4 925
AVRIL	5 075	5 075	N	5 40	A	4 90	4 925
MAI	5 075	5 075	A	5 075	N	4 90	4 90
JUIN	5 075	5 075	A	5 075	N	4 90	4 90
JUILLET	5 075	5 075	A	5 075	N	4 90	4 90
AOUT	5 075	5 075	A	5 075	N	4 90	4 90
SEPTEMB.	5 075	5 075	N	5 075	V	4 90	4 90
OCTOBRE	5 075	5 075	V	5 075	V	4 90	4 90
NOVEMB.	5 075	5 075	V	5 075	V	4 90	4 90
DÉCEMB.	5 075	5 075	V	5 075	V	4 90	4 90
JANVIER	5 075	5 075	V	5 075	V	4 875	4 87[illegible]
FÉVRIER	5 075	5 075	N	5 075	V	4 875	4 8[illegible]
Tendance						Sout.	Calme
Ventes	50.000	30.000		10.000		75.000	55.000

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS *Communiqués par MM. Lehoucq et Charlet de Tourcoing*

MOIS	LE HAVRE Laines PRÉC.	Laines CE JOUR	Cafés PRÉC.	Cafés JOUR	Cotons PRÉC.	Cotons JOUR	LIVERPOOL Cotons PRÉC.	CE JOUR
COURANT	150 ..	153 ..	39 75	39 75	92 75	92 87	7 95	7 93
MARS-AVR.	154 10	153 50	40 25	40 25	93 12	93 75	7 94	7 92
AVR.-MAI	152 50	154 50	40 50	40 50	93 25	93 87	7 94	7 92
MAI-JUIN	153 40	155 50	40 75	40 75	93 50	94 12	7 93	7 91
JUIN-JUIL.	154 ..	156 ..	41 ..	41 25	93 25	94 13	7 91	7 92
JUIL.-AOUT	154 50	156 50	41 50	41 50	92 75	93 75	7 [illegible]	7 [illegible]
AOUT-SEP.	155 50	157 ..	41 75	41 75	92 12	92 62	7 69	7 68
SEP.-OCT.	155 50	157 50	42 ..	42 ..	84 62	84 50	6 87	6 86
OCT.-NOV.	156 ..	158 ..	42 25	42 25	78 62	78 75	6 .07	6 ..
NOV.-DÉC.	156 50	158 50	42 50	42 50	77 37	77 62	..	..
DÉC.-JANV.	156 50	158 50	..	..	77 ..	77 50	..	..
FÉV.-MARS	..	..	..	..	..	77 25	..	..
Tendance	Sout.	Sout.	Cal.	Sout.	Sout.	irr.	F.r.	Calme
Ventes	300	100	17000	30000	10400	6.000	18.000	8.000